FO la force syndicale
FEDECHIMIE

LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N°06 CIRCULAIRE INDUSTRIES NAUTIQUES *le 03 janvier 2025*

QUELLE HONTE !

Le 27 novembre 2024, une réunion relative à la revalorisation des salaires minimas mensuels des Industries et Services Nautiques était convoquée.

En l'absence des syndicats CFTC et CFE-CGC qui avaient probablement mieux à faire ce jour-là, et compte tenu de la volonté patronale d'imposer cette réunion en distanciel contre l'avis des syndicats FO, CGT et CFDT, décision est prise après une suspension de séance demandée par FO de ne pas négocier dans ces conditions et de renvoyer les discussions à la réunion du 15 janvier prévue en présentiel.

La CFDT précise même (extrait du compte rendu) : « *Sans entamer de négociations du fait du refus de négocier (dans ce cadre) des Organisations Syndicales présentes et en l'absence des deux autres, que la grille proposée par la Commission Patronale ne pourra faire l'objet d'une signature de la CFDT en 'état et que des concessions supplémentaires devraient être concédées.* »

Aussi, quelle ne fut pas notre surprise de recevoir le 12 décembre une notification de signature de l'accord relatif aux salaires minimas paraphée par la CFE-CGC … et la CFDT !

Ainsi, sans qu'aucune négociation salariale n'ait réellement eu lieu dans la branche, un accord a été signé … et quel accord !

Au motif que les salariés de la branche attendent, la signature de la CFE-CGC et de la CFDT permet une revalorisation de 10 euros bruts pour les agents de maitrise et cadres qui apprécieront (soit 0,5% d'augmentation) et entre 1,6% et 2% pour les ouvriers (soit moins que l'inflation prévisionnelle).

Les salariés de la branche des Industries Nautiques ne demandent pas l'aumône mais une juste reconnaissance des efforts fournis !
Il faut se souvenir tout de même que les mêmes avaient apposé leurs signature l'année dernière sur un accord qui ne revalorisait les salaires des ouvriers, employés et agents de maitrise que de 2,8% et celui des cadres de 3,7% (cherchez l'erreur !) quand l'inflation selon l'INSEE était de 4,9% et que les prix des produits alimentaires et de l'énergie s'envolaient.

FO envisage de déposer un recours auprès de la DGT pour négociation déloyale et demandera la réouverture de réelles négociations.

Paris le 03 janvier 2025

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE
ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE
60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 -
Email : secretariat@fedechimie-fo.fr - http://www.fedechimie-fo.fr